

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 octobre 2015****CP2015_10_20
id. 2069**

L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**ESPACE DES AUGUSTINS
SAISON 2015-2016**

L'Espace des Augustins a ouvert ses portes, en octobre 2010, au public et aux acteurs artistiques et culturels, partenaires et créateurs. Après deux années de fonctionnement, d'expériences et de réalisations, l'Espace des Augustins s'est doté en 2012 d'un projet d'établissement adopté par l'Assemblée départementale.

Avant d'évoquer les spécificités de la saison culturelle 2015-2016, les grandes lignes de ce projet d'établissement seront retracées.

I – Rappel des principes directeurs du projet d'établissement

Lors du vote du Budget Primitif 2012, l'Assemblée départementale a souhaité orienter l'activité culturelle de l'Espace des Augustins en direction essentiellement du **jeune public**.

L'identité de l'Espace des Augustins est définie par sa vocation « à donner, par ses actions de sensibilisation, un sens aux arts : passeur de leur histoire, il doit apprendre au public à ouvrir ses sens et son esprit, à voir et entendre à travers des parcours et univers culturels ».

La programmation, qui met en œuvre toutes les formes d'art et de culture, de spectacles vivants, d'arts visuels et plastiques, est conçue de manière tri-partite, le Conseil Départemental, agissant comme prescripteur du cadre dans lequel interviennent l'ADDA 82 et les partenaires de la politique culturelle départementale (Institut d'Etudes Occitanes, Confluences, Les Amis du théâtre, Le Local, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale,...).

Pour la lisibilité et la cohérence de son action, une thématique annuelle qui constitue le parcours culturel de l'année est retenue à chaque nouvelle saison culturelle.

Chaque saison est donc élaborée de manière structurée autour d'une action phare, en général une exposition et des actions périphériques s'y rattachant. Cet espace **n'est donc pas un espace de diffusion** en tant que tel mais de **sensibilisation aux arts** faisant la part belle à la pratique et l'expérimentation.

En parallèle, **quelques actions tout public** ont été mises en place sous forme de rendez-vous (spectacles, conférences, projection). Cependant, elles ne s'adressent pas nécessairement au public-cible de l'Espace des Augustins. Ainsi, toute personne intéressée par la programmation, élève, jeune ou adulte, seul ou en famille, peut participer aux manifestations proposées, conformément à la politique d'ouverture sociale et culturelle voulue par l'Assemblée Départementale.

Les manifestations se déroulant à l'Espace des Augustins sont le fait d'artistes professionnels, d'historiens de l'art, de professionnels du cinéma, de services départementaux à vocation culturelle, qui apportent une caution professionnelle indispensable auprès du public.

II – Les dispositions propres à la saison 2015-2016

L'Espace des Augustins propose une programmation centrée autour de la thématique des « Gaulois et Romains en Tarn-et-Garonne » pour la saison de septembre 2015 à juin 2016. Ce thème fait écho au parcours culturel et artistique des élèves tel qu'il résulte des programmes scolaires en vigueur.

L'action-phare de cette saison se déroulera au premier trimestre 2016 avec une exposition intitulée « histoires de territoires : Gaulois et Romains en Tarn-et-Garonne ». Cette exposition sera produite en partenariat avec la DRAC Midi-Pyrénées (Service Régional de l'Archéologie et de la Connaissance), l'association « Archéologies » et l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Cette programmation, que vous trouverez jointe ~~en annexe~~, a reçu l'avis favorable de la onzième commission Culture et Patrimoine réunie le 26 mai 2015.

Comme chaque année, il convient également d'arrêter la tarification applicable aux spectateurs ainsi que les tarifs et contrats de mise à disposition de l'Espace des Augustins aux associations et partenaires désireux d'y produire des manifestations.

A- Tarifs des spectacles :

Lors de sa réunion consacrée au vote de la Décision Modificative n°2 de 2010, l'Assemblée départementale a décidé :

- d'adopter la gratuité des manifestations organisées directement par notre collectivité lorsqu'elles concernent des expositions, conférences et toute manifestation pour laquelle la gratuité est décidée lors de l'adoption du programme ;

- d'appliquer, pour la programmation jeune public, éducation artistique et résidences d'artistes gérées par l'ADDA, un tarif de 4 € par élève (séance scolaire), et pour les séances tout public, 8 € par adulte, 5 € pour le tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants).

La Commission Permanente a délégation pour fixer les tarifs des spectacles et animations tout public payants programmés par le Conseil départemental, qui devront rester très accessibles.

Parmi les manifestations programmées, les spectacles suivants seraient payants et pourraient se voir appliquer les tarifs habituels :

- tarif plein adulte = 10 €,
- tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM),
- gratuité pour les moins de 12 ans.

Dates	Partenaire/Structure	Nature du spectacle
17 décembre 2015	Piano aux Jacobins	Musique classique : <i>découverte des jeunes talents étrangers</i>
5 février 2016	CieVicente Pradal	Musique & danse : <i>Del flamenco a Lorca</i>
25 mars 2016	Ensemble Wen Quartet	Concert jazz

B - Mise à disposition de places gratuites à l'association Culture du Cœur 82

L'association Culture du Cœur a été créée en 1998 au niveau national pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès des plus démunis (public adulte/adolescent) à la culture sous toutes ses formes. Elle bénéficie en 2015 d'une subvention départementale de fonctionnement de 1 000€.

Comme chaque année, je vous propose de réserver **4 places gratuites par spectacle payant** de l'Espace des Augustins au profit de cette association.

C – Tarifs de mise à disposition de l'Espace des Augustins

Conformément à la délibération de la Commission Permanente du 28 août 2013, la mise à disposition de l'Espace des Augustins s'effectue selon les règles que vous trouverez ci-après énoncées :

En dehors de sa programmation, pour satisfaire des demandes particulières de location, le Conseil départemental **pourra ponctuellement, sur décision du Président du Conseil Départemental, mettre à disposition, à titre onéreux ou gratuit, les salles de spectacle ou d'exposition** dans les conditions suivantes. Cette possibilité ne saurait être offerte aux organisations à vocation politique, syndicale, religieuse ou de défense d'intérêts partisans quels qu'ils soient :

- disponibilité des locaux et du personnel départemental nécessaire au déroulement de la manifestation (accueil et/ou régisseur) ;
- obligation de présence d'un agent d'accueil de la collectivité départementale ;
- respect des obligations légales (en terme de sécurité, de droit du travail) et d'assurance.

Des tarifs variables en fonction de la mise à disposition des personnels nécessaires au déroulement de la manifestation accueillie (accueil simple ou présence d'un régisseur) seront appliqués :

- forfait journalier de mise à disposition de la salle de spectacle = **1 200 €** ;
- forfait journalier de mise à disposition de la salle d'exposition = **600 €** ;
- forfait hebdomadaire de mise à disposition de la salle de spectacle ou de la salle d'exposition = **2 000 €** ;
- heure de régisseur = **22 €**.

Pour les associations et organismes à vocation culturelle, partenaires de la politique d'action culturelle du Conseil départemental, un demi-tarif sur les forfaits précités pourra être appliqué, dans les mêmes conditions que celles sus-visées.

Toutefois, la mise à disposition de l'Espace des Augustins (salle de spectacle et d'exposition) est **gratuite** pour :

- ~ les établissements d'enseignement,
- ~ l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE),
- ~ l'ADDA.

Ces tarifs et conditions de mise à disposition sont résumés dans le tableau joint en annexe.

D – Les conventions-types avec les partenaires de l'Espace des Augustins

Lorsque le département est organisateur de spectacles dont il achète le droit d'exploitation pour une ou plusieurs représentations à l'Espace des Augustins, il y a lieu de conclure un contrat dit « de cession du droit d'exploitation ».

Quand les locaux de l'Espace des Augustins sont mis à disposition d'une association ou organisme partenaire pour y organiser une manifestation ou spectacle s'inscrivant dans sa propre programmation, il est également nécessaire d'établir une convention fixant les conditions de cette mise à disposition.

Dans les deux cas, c'est le titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles qui signe la convention pour le Département.

Vous trouverez, ci-joint, les modèles de ces deux conventions qui sont les plus utilisées pour l'Espace des Augustins.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission Culture et Patrimoine réunie le 26 mai 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du programme 2015-2016 de l'Espace des Augustins selon les dispositions susvisées ;
- Décide de reconduire pour 2015-2016 :
 - les tarifs applicables au public, sans changement par rapport à la saison précédente ;
 - les tarifs de mise à disposition de l'Espace des Augustins, également sans changement par rapport à la saison précédente ;
- Approuve les deux modèles de convention à intervenir pour la mise à disposition des locaux de l'Espace des Augustins et pour la cession de droits d'exploitation de spectacles et autorise Monsieur le Président à signer cette convention le moment venu.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC